



# Règlement de compétition 2023-2024

## PRESIDENT COMMISSION COMPETITION REGIONALE

**Julien BEZ**

6 Rue Saint Louis 18 40 PRECY  
Tel: 02.36.09.88.50 ou 06.75.07.02.66  
Courriel [bouilla1@hotmail.fr](mailto:bouilla1@hotmail.fr)

### VICE PRESIDENT

**David TARDY**  
18 Rue Mai 1968 58 160 IMPHY  
Courriel: [shadaxlefou@gmail.com](mailto:shadaxlefou@gmail.com)  
tel: 06.51.20.01.74

## SOMMAIRE

Commission compétitions	Pages	3
Finales nationales		3
Championnats de comité		4
Règles communes à tous les championnats		5 et 6
Quadrettes D1		7
Quadrettes D2		8
Donnes libres		9
Quadrettes D3		10
Libre x 2		11
1 <sup>ère</sup> série		12
Libre seniors		13
Open		14
2 <sup>ème</sup> série		15
Promotion		16
Triplettes D1		17
Triplettes D2		18
Triplettes D3		19
Dupli seniors		20
Libre x 4		21
CDF		22 et 23
Tableaux annexes 1,2 et 3		24 et 25
Notes		26

## Arbitres du comité

Olivier AUBERT	212 Rue Paul VAILLANT COUTURIER 58160 IMPHY	06.08.92.13.26	aubert-daniel@orange.fr
Julien BEZ	6 Rue Saint Louis 18140 PRECY	02.36.09.88.50 06.75.07.02.66	bouilla1@hotmail.fr
Patrick GIORDANNO	72 Rue Pierre et Mari CURIE 89 400 MIGENNES	07.60.70.11.07	giordano.patrick@neuf.fr
Pascal LEROYER	23 Rue des Loges 58 160 LA FERMETE	06.82.15.36.49	pascallr3@gmail.com
Gilles NAVARRO	142 Route de MARCENAT 03 110 SAINT REMY EN ROLLAT	06.63.9157.70	gilles-navarro@hotmail.fr
David TARDY	18 Rue Mai 1968 58 160 IMPHY	06.51.20.01.74	shadaxlefou@gmail.com

## Finales nationales

2 3 - 2 4	<b>DUPLICATE SENIORS</b>	<b>SOULAC SUR MER</b>	<b>18-21 SEPTEMBRE 2023</b>
	<b>COUPE DE FRANCE</b>	<b>BAR-LE-DUC</b>	<b>28-31 OCTOBRE 2023</b>
	<b>LIBRE X 4</b>	<b>AIX-LES-BAINS</b>	<b>24-26 NOVEMBRE 2023</b>
	<b>LIBRE X 2</b>	<b>OLONNE SUR MER</b>	<b>12-14 JANVIER 2024</b>
	<b>QUADRETTES</b>	<b>VICHY</b>	<b>17-18 FEVRIER 2024</b>
	<b>LIBRE SENIORS</b>	<b>SALIE DU SALAT</b>	<b>11-14 MARS 2024</b>
	<b>DONNES LIBRES</b>	<b>PONTARLIER</b>	<b>29 MARS AU 1ER AVRIL 2024</b>
	<b>SERIE OPEN JEUNES</b>	<b>EVIAN</b>	<b>8-12 MAI 2024</b>
	<b>TRIPLETTES</b>	<b>VICHY</b>	<b>17-20 MAI 2024</b>

# CHAMPIONNATS DE COMITE 2023-2024

Championnat	Date	Lieu	Assis	Jeu	Arbitre	Nombre de Qualifiés
Libre DUO	23/09	St Pierre le Moutier	9H45	10H	TOUS	5 duos
Quadrette D1 (St Pierre organisateur)	14/10	Châteauneuf Val de Bargy	11H45	12H	Laurent BERTHONE CHE	2 équipes
Libre sénior	Mardi 17/10	Saint Hilaire	9H45	10H	David TARDY	9 qualifiés
Quadrette D2	04/11	Chateauneuf Val de Bargy	11H45	12H	Julien BEZ	2 équipes
Libre individuel	18/11	Casino Pougues les eaux	11H45	12H	TOUS	12 qualifiés
Duplicaté 1ere Série	02/12				Olivier AUBERT ?	6 qualifiés
Quadrette D3	09/12	Saint Hilaire	12H45	13H	David TARDY	2 équipes
Individuel OPEN	06/01 07/01	Saint Benin d'Azy	11H45	12H	Laurent BERTHONE CHE	7 qualifiés
Triplettes D1	20/01	Chateauneuf Val de Bargy	11H45	12H	Patrick GIORDANN O	2 qualifiés
Triplettes D2	03/02	Chateauneuf Val de Bargy	11H45	12H	Julien BEZ	2 qualifiés
Duplicaté 2 <sup>ème</sup> série	10/02	Saint Benin d'Azy	12H45	13H	Julien BEZ	4 qualifiés
Duplicaté Promotion	10/02	Saint Benin d'Azy	12H45	13H	Gilles NAVARRO	4 qualifiés
Triplette D3	09/03	Saint Pierre le Moutier	12H45	13H	David TARDY	2 qualifiés
CDF tour 1	23/03	Chateauneuf Val de Bargy	11H45	12H		
Duplicaté sénior	09/04	Saint Benin d'Azy	8H45	9H	Olivier AUBERT	6 qualifiés
CDF tour 2	13/04	Chateauneuf Val de Bargy	11H45	12H		1 équipe directe 3 équipes en ligue
Libre interclub	27/04	Saint Pierre le Moutier			TOUS	3 équipes
Assemblée Générale Comité	25/05	Pougues les eaux	09H30			
CDF en ligue	01/06		9H30			
Assemblée générale Fédé	22/06					

# Règles communes à toutes les épreuves :

## **1. DATES, LIEUX et HORAIRES**

Les dates, lieux et horaires des compétitions sont fixés par le présent règlement.

Tous les participants à la compétition devront se présenter sur le lieu de la compétition auprès de l'arbitre ou de son adjoint dans le ¼ heure qui précède la limite de présentation. Les retardataires seront attendus 15 mn mais subissent une pénalité de 0.5% (en duplicaté individuel ou triplète) ou 1PM (en quadrettes) ou 100 points (en libre) par tranche de 5 minutes entamée.

Dans les compétitions par triplètes et quadrettes, l'intégralité de l'équipe doit être présente à l'heure prévue. Si un des joueurs est en retard, l'arbitre appliquera les pénalités ci-dessus par tranche de 5 minutes (si 2 joueurs sont en retard, on n'applique qu'une seule pénalité). L'équipe est scratchée si elle n'est pas présente dans son intégralité après les 15mn de tolérance.

Pour la coupe de France, au moins 4 joueurs de l'équipe doivent être présents à l'heure prévue. En cas de retard, c'est l'article 114 du règlement des compétitions de la FFT qui sera appliqué.

Lorsqu'une deuxième séance est prévue, l'heure à laquelle les joueurs devront être assis sera donnée par l'arbitre à la fin de la 1<sup>o</sup> séance. Les mêmes pénalités (0.5% ou 1PM ou 100 points) pourront être appliquées si l'horaire n'est pas respecté.

## **2. REGLEMENT**

Le présent règlement est soumis au règlement des compétitions de la F.F.T saison 2023-2024 et précise les articles du règlement des compétitions de la F.F.T. relatifs à l'épreuve.

## **3. ORGANISATION**

Le présent règlement précise les modalités d'organisation pour les phases se disputant dans le comité Nièvre Yonne.

## **4. QUALIFIES**

Le nombre de qualifiés pour chaque épreuve a été calculé par la commission de compétition nationale sur la base du nombre de licenciés de la saison 2022-2023 et sur la participation aux épreuves qualificatives en Comité lors de la saison 2022-2023.

Les joueurs ou équipes qualifiés sont communiqués par le président de la commission compétition au président de ligue qui les transmet au secrétariat de la FFT.

Des remplaçants sont également désignés par le président de la commission compétition.

Les joueurs qualifiés et remplaçants (ou capitaines des équipes qualifiées et remplaçantes) doivent donner leurs coordonnées postales et téléphoniques au président de la commission compétition qui les tiendra informés des lieux et dates des finales de ligue et/ou nationales.

Les convocations pour les finales Nationales sont données directement sur le lieu du championnat, aucune autre convocation ne sera envoyée par la FFT ou le Comité.

## **5. ARBITRAGE**

L'arbitrage est effectué par un arbitre régional désigné par le président de la commission compétition. Le président de la commission compétition peut toutefois faire appel à un autre arbitre avec l'aval du président de ligue.

## **6. PCN et PP**

7. Toutes les épreuves donnent droit à une attribution de PCN, Certaines épreuves donnent droit à une attribution de Points Performance (PP).

## **7. DROIT D'INSCRIPTION**

Le droit d'inscription est fixé à 15 € par compétition pour deux séances et à 10€ pour une seule séance. En Coupe de France, l'inscription est de 15€ par joueur, quel que soit le nombre de match. En duplicaté, pour une même compétition, un tarif dégressif s'appliquera: 15€ la première compétition, 10€ la deuxième et 5€ la troisième.

## **8. INSCRIPTIONS**

Les inscriptions doivent être envoyées au plus tard 6 jours avant(sauf mention contraire) la date de l'épreuve par courrier, ou par Internet, auprès du CCR. Les inscriptions peuvent être possibles par téléphone par l'intermédiaire du président de club, de comité ou des compétitions. Passé le délai de 6 jours précédant l'épreuve, les inscriptions ne seront possibles que si l'organisation de l'épreuve le permet. Aucune inscription ne pourra se faire après 13h00 le jour de l'épreuve. Dans les compétitions par équipes (triplettes, quadrettes et coupe de France), l'inscription devra être signée du capitaine qui restera le lien entre son équipe et l'arbitre et/ou le président de la commission compétition.

## **9. INFORMATION et PROMOTION des COMPETITIONS**

La commission Compétition est chargée de promouvoir la compétition (information dans les clubs, annonce lors des tournois, contact de joueurs, etc.), de former des équipes pour les joueurs isolés désirant participer en triplètes, quadrettes et équipes, de prévoir le matériel nécessaire à la compétition, d'informer l'arbitre et le club organisateur du nombre de participants, Un membre de la commission peut participer à un championnat. Il n'est pas chargé des tâches allouées à l'arbitre (mise en place des joueurs, direction du tournoi, établissement des résultats)

## **10. RECLAMATION**

Les réclamations concernant l'épreuve (ou son déroulement) peuvent être formulées par les participants, conformément à l'article 35 du règlement des compétitions de la FFT.

L'arbitre peut également formuler par écrit un rapport d'arbitrage auprès du président de la commission compétition.

## **11. SPECTATEURS**

Les spectateurs devront s'asseoir en même temps que les joueurs et uniquement avec l'accord des adversaires, aucun spectateur ne sera admis derrière l'attaquant en quadrette. En triplète, ils ne pourront pas s'asseoir à la place des attaquants ne jouant pas.

## **12. TELEPHONES**

Art 38 du RC de la FFT, l'utilisation des téléphones portables et appareils multimédia est proscrite lors de tous les championnats du début à la fin d'une séance, y compris les pauses allouées par l'arbitre, ces appareils devront être éteints et hors de vue de tout joueur ou spectateur. Pénalité de 5% en individuel et triplètes, 13 PM en quadrettes et en équipe.

## **13. ANIMAUX**

Art 39 du RC de la FFT, les animaux sont interdits dans toutes les salles de championnat, aucune dérogation ne pourra être accordée.

## **14. TABAGISME**

Il est interdit de fumer(y compris cigarette électronique), dans tous les championnats ainsi que dans tous les tournois d'accompagnement. Le non-respect de cette interdiction est considéré comme une faute contre l'éthique et sera traitée comme telle.

# QUADRETTES DIVISION 1

## Date et lieu du qualificatif régional

Le qualificatif régional est prévu en deux séances le: **Samedi 14 octobre 2023 à 12H (assis 11H45) À CHATEAUNEUF VAL DE BARGY.**

## Règlement

Articles 1, 13, 14,16, 20 à 40, 81 à 93 du règlement des compétitions de la FFT.

Tous les joueurs licenciés du comité Nièvre-Yonne à jour de leur cotisation peuvent participer à ce championnat, à condition que l'indice de valeur global de la quadrette soit supérieur à 20.

## Organisation

Le qualificatif régional est prévu en une finale de deux séances avec élimination possible de quadrette(s) entre les 2 séances suivant le nombre de participants.

La mise en place de la première séance se fait par tirage au sort intégral (exceptée la quadrette tenante du titre Division 1 si elle se présente dans la même composition : elle sera affectée à la table n°1). La mise en place de la deuxième séance se fait suivant le classement de la première séance.

Le classement final se fait sur l'ensemble des 2 séances.

## Qualifiés

Les **2** premières quadrettes seront qualifiées pour la finale nationale.

## Arbitrage

L'arbitrage sera effectué par **Laurent BERTHONECHE**

## PCN et PP

Indice PCN pour la finale du comité : **1,8**

Attribution de PP lors de la finale du comité : En fonction du nombre de quadrettes participantes selon la réglementation FFT :

**21,17,13,11,9.**

## Inscriptions

Les inscriptions par quadrette sont à envoyer ou à remettre 6 jours avant le championnat :

**Soit le Lundi 9 Octobre 2023 20H** auprès du CCR. Une copie sera envoyée à la trésorière;

Droit d'inscription : **15€/ joueur**

Codification informatique : 5384101

## **QUADRETTES DIVISION 2**

### **Date et lieu du qualificatif régional**

Le qualificatif régional est prévu en deux séances le: samedi 4 Novembre 2023 à 12H00 (assis à 11H45) à CHÂTEAU NEUF VAL DE BARGIS.

### **Règlement**

Articles 1, 13, 14,16, 20 à 40, 81 à 93 du règlement des compétitions de la FFT.

Tous les joueurs licenciés du comité Nièvre-Yonne à jour de leur cotisation, peuvent participer à ce championnat, à condition que l'indice de valeur global de la quadrette soit inférieure à 73. De plus, un joueur qualifié pour la finale nationale en quadrettes Division 1 doit renoncer à la qualification de sa quadrette (et doit le faire savoir au président de la commission compétition au minimum 6 jours avant le championnat) s'il désire participer au championnat quadrettes Division 2.

### **Organisation**

Le qualificatif régional est prévu en une finale de deux séances avec élimination possible de quadrette(s) entre les 2 séances suivant le nombre de participants.

La mise en place de la première séance se fait par tirage au sort intégral (exceptée la quadrette tenante du titre Division 2 si elle se présente dans la même composition : elle sera affectée à la table n°1). La mise en place de la deuxième séance se fait suivant le classement de la première séance.

Le classement final se fait sur l'ensemble des 2 séances.

### **Qualifiés**

Les deux premières quadrettes seront qualifiées pour la finale nationale.

### **Arbitrage**

L'arbitrage sera effectué par : **Julien BEZ**

### **PCN et PP**

Indice PCN pour la finale du comité :**1,8**

Attribution de PP lors de la finale du comité : En fonction du nombre de quadrettes selon la réglementation FFT

**11,9,7,6,5.**

### **Inscriptions**

Les fiches d'inscription par quadrette sont à envoyer ou à remettre avant le :

**Lundi 30 octobre 2023 20H** auprès du CCR;

Une copie sera envoyée à la trésorière.

Droit d'inscription : **15€/joueur ou 10€ si participation à la quadrette D1.**

**Codification informatique : 5384201**



## **DONNES LIBRES**

### **Date et lieu du qualificatif régional**

Le qualificatif régional est prévu en deux séances : le samedi 18 Novembre 2023 à 12h (assis 11H45) au Casino de POUQUES LES EAUX.

### **Règlement**

Articles 1, 18, 20, 21 à 40, 141 à 152 du règlement des compétitions de la FFT.

Tous les joueurs licenciés du Comité Nièvre-Yonne à jour de leur cotisation peuvent participer à ce championnat.

### **Organisation**

Le qualificatif régional est prévu en une finale de deux séances.

La mise en place de la première séance se fait par tirage au sort intégral à l'intérieur de chaque ligne (excepté le joueur tenant du titre : il sera affecté à la position Nord 1 )

La première séance se déroulera en 5 positions de 5 donnes en positions géographiques.

La mise en place de la deuxième séance se fait suivant le classement de la première séance.

La deuxième séance se déroulera en 5 positions de 5 donnes Gagnant contre Gagnant.

Le classement final se fait sur l'ensemble des 2 séances, sans coefficient.

### **Qualifiés**

Les **12** premiers joueurs seront qualifiés pour la finale nationale.

### **Arbitrage**

L'arbitrage sera effectué par: **Tous les arbitres**

### **PCN et PP**

Indice PCN pour la finale du comité : **1.8**

PP attribués: 3,2,1.

### **Inscriptions**

Les fiches d'inscription par club sont à envoyer ou à remettre avant le:

**Lundi 13 Novembre 2023 20H** auprès du CCR et sur outlook Une copie

sera envoyée à la trésorière avec le paiement Droit d'inscription :

**15€/joueur**

**Codification informatique : 5382101**

## **QUADRETTES DIVISION 3**

### **Date et lieu du qualificatif régional**

Le qualificatif régional est prévu en une séance le: **Samedi 9 Décembre 2023 à 13h à Saint Hilaire**

### **Règlement**

Articles 1, 13, 14, 16, 20 à 40, 81 à 93 du règlement des compétitions de la FFT.

Tous les joueurs licenciés du comité Nièvre-Yonne à jour de leur cotisation, peuvent participer à ce championnat, à condition que l'indice de valeur global de la quadrette soit inférieur à 26. De plus, un joueur qualifié pour la finale nationale en quadrettes Division 1 ou Division 2 doit renoncer à la qualification de sa quadrette (et doit le faire savoir au président de la commission compétition 8 jours avant le début de la compétition) s'il désire participer au championnat quadrettes Division 3.

### **Organisation**

Le qualificatif régional est prévu en une séance. La mise en place de la première séance se fait par tirage au sort intégral (exceptée la quadrette tenante du titre Division 3 si elle se présente dans la même composition : elle sera affectée à la table n°1).

### **Qualifiés**

Les 2 premières quadrettes seront qualifiée pour la finale nationale.

### **Arbitrage**

L'arbitrage sera effectué par : **David TARDY**

### **PCN et PP**

Indice PCN pour la finale du comité : **1,8**

Attribution de PP lors de la finale du comité : En fonction du nombre de quadrettes selon réglementation FFT

**5,4, 3, 3,2**

### **Inscriptions**

Les fiches d'inscription par quadrette sont à envoyer ou à remettre avant le : **Lundi 4 Décembre 20H** auprès du CCR;

Une copie sera adressée à la trésorière.

Droit d'inscription : **5€ si participation à la QD1 ou QD2, gratuit si participation aux QD1 et QD2.**

**Codification informatique: 5384301**

## Libre X2

### **Date et lieu du qualificatif régional**

Le qualificatif est prévu en deux séances.

#### **Le Samedi 23 Septembre à Saint Pierre le Moutier**

La première séance aura lieu à 10H (assis à 9h45).

### **Règlement**

Articles 1, 19ter-20 , 21 à 40, 181 à 192 du règlement des compétitions de la FFT

Tous les joueurs licenciés du comité Nièvre-Yonne à jour de leurs cotisations pour la saison 2023-2024 peuvent participer à cette épreuve.

Les équipes sont composées de 2 joueurs du comité sans restriction de club ou de classement.

### **Organisation**

La mise en place se fera selon le logiciel EXTAR.

La première séance se déroulera en 5 positions de 5 donnes avec mouvements géographiques.

La mise en place de la deuxième séance se fera suivant le classement de la première séance.

La deuxième séance se déroulera également en 5 positions de 5 donnes avec mouvements géographiques.

### **Qualifiés**

Les **5** premières équipes seront qualifiées pour la finale nationale.

### **Arbitrage**

L arbitrage sera effectué par: Tous les arbitres

### **PCN et PP**

Indice PCN pour la finale du comité : **1,8**

PP attribués: 3,2,1

### **Inscriptions**

Les fiches d'inscription par club sont à envoyer ou à remettre avant

**le lundi 18 Septembre 2023 20H** auprès du CCR;

Une copie sera envoyée à la trésorière.

Droit d'inscription : **30€/équipe**

**Codification informatique : 5382201**

## **INDIVIDUEL 1ère SERIE**

### **Date et lieu du qualificatif**

Le qualificatif est organisé au niveau de la ligue avec l'Allier et le Centre Le samedi 2 Décembre 2023 à Saint Florent sur Cher. Les modalités qui seront communiquées ultérieurement par le président de zone.

### **Règlement**

Articles 1, 3, 4, 5, 20 à 40 et 46 à 55 du règlement des compétitions de la FFT.

Tous les joueurs licenciés des comités concernés, classés 1ère série ou 1ère série hors quota ou ex 1ère série Nationale ou ex champion de France Open ou D1 ou 1ère série ou Vainqueur de la coupe de France par équipes (depuis 2002) à jour de leur cotisation peuvent participer à ce championnat.

### **Organisation**

Le président de zone est chargé de l'organisation de ce championnat.

### **Qualifiés**

Les 6 premiers joueurs du regroupement seront qualifiés pour la finale nationale.

### **Arbitrage**

L'arbitre du championnat sera

### **PCN et PP**

Indice PCN pour la demi-finale : **1,5**

Indice PCN pour la finale du regroupement : **1,8**

Attribution de PP lors de la finale de ligue:

En fonction du nombre de participants selon la réglementation FFT

### **Inscriptions**

Les fiches d'inscriptions par joueur sont à envoyer ou à remettre avant:

**le lundi 27 novembre 2023 20H** auprès du CCR.

Une copie sera envoyée à la trésorière avec le paiement

Droit d'inscription : **15€/joueur. Repas pris en charge par le Comité.**

**Codification informatique : 3861101**

## **DONNES LIBRES SENIOR (+de 60ans)**

### **Date et lieu du qualificatif régional**

Le qualificatif régional est prévu en deux séances : **le Mardi 17/10 à 10H (assis à 9H45) à la Salle polyvalente de Saint Hilaire.**

### **Règlement**

Articles 1, 19 bis, 20, 21 à 40, 241 à 252 du règlement des compétitions de la FFT.

Tous les joueurs licenciés du comité Nièvre-Yonne à jour de leur cotisation, âgés de 60 ans au 31 décembre de la saison 2016-2017, peuvent participer à ce championnat.

### **Organisation**

Le qualificatif régional est prévu en une finale de deux séances avec élimination possible de joueur(s) entre les 2 séances suivant le nombre de participants.

La mise en place de la première séance se fait par tirage au sort intégral (excepté le joueur tenant du titre : il sera affecté à la position Nord 1 )

La première séance se déroulera en 4 positions de 6 donnes en positions géographiques

La mise en place de la deuxième séance se fait suivant le classement de la première séance. La deuxième séance se déroulera en 4 positions de 6 donnes Gagnant contre Gagnant.

Le classement final se fait sur l'ensemble des 2 séances.

### **Qualifiés**

Les **6** premiers joueurs seront qualifiés pour la finale nationale.

### **Arbitrage**

L'arbitrage sera effectué par: David TARDY

### **PCN et PP**

**Indice PCN pour la finale du comité : 1.8**

Pas de PP attribués

### **Inscriptions**

Les fiches d'inscription par club sont à envoyer ou à remettre avant le:

**Jedi 12 Octobre 2023 20H** auprès du CCR et sur outlook

Une copie sera envoyée à la trésorière avec le paiement

Droit d'inscription : **15€/joueur**

**Codification informatique: 5382501**

# INDIVIDUEL OPEN

## **Date et lieu du qualificatif régional**

Le qualificatif régional est prévu en 2 séances, ou 3 séances si plus de 52 joueurs.

à Saint Benin d'AZY les 6 et 7 Janvier. Le samedi 6 janvier 2024 à 12h et le dimanche 7 Janvier 2024 à 13h.

1<sup>ère</sup> séance: le Samedi 6 janvier 2024

2<sup>ème</sup> séance le Dimanche 7 Janvier 2024

## **Règlement**

Articles 1, 2, 20 à 40, 41 à 45 du règlement des compétitions de la FFT.

Tous les joueurs licenciés du comité Nièvre-Yonne à jour de leur cotisation peuvent participer à ce championnat.

## **Organisation**

Le qualificatif régional se fera avec élimination de joueur(s) entre les séances suivant le nombre de participants.

En cas de ½ finale tous les joueurs doivent participer, excepté le champion sortant et les éventuels qualifiés directs (joueurs le mieux classés au niveau national)

La mise en place de la première séance se fait par tirage au sort intégral (excepté le champion régional open sortant : il sera affecté à la position Nord 1). La mise en place de la séance suivante se fait suivant le classement de la séance précédente.

Le classement final se fait sur l'ensemble des 3 ou 4 séances de la finale, avec un coefficient possible en cas d'élimination de joueurs entre les séances. ( voir tableau en fin de dossier )

## **Qualifiés**

Les **7** premiers joueurs seront qualifiés pour la finale nationale.

## **Arbitrage**

L'arbitrage sera effectué par **Laurent BERTHONECHE**

## **PCN et PP**

Indice PCN pour la demi-finale du comité : **1,5**

Indice PCN pour la finale du comité: **1,8** Attribution

de PP lors de la finale du comité :

**21.17.13.11.9.7.6.4.4.3.2.2**

## **Inscriptions**

Les fiches d'inscription par club sont à envoyer ou à remettre avant le

**Mardi 2 janvier 2024 20H** auprès du CCR et sur outlook

Une copie sera envoyée à la trésorière avec le paiement

Droit d'inscription: **15€/joueur**

( les joueurs qualifiés verseront 15 € supplémentaires pour la finale)

**Codification informatique : 5381901**

## **INDIVIDUEL 2ème SERIE**

### **Date et lieu du qualificatif régional**

Le qualificatif régional est prévu en une finale de 2 séances et une demi-finale s'il y a lieu avec éliminations entre les diverses séances.

La Finale est prévue le Samedi 10 février 2024 à 13h à la salle des fêtes de Saint Benin d'Azy.

### **Règlement**

Articles 1, 3, 6, 7, 20 à 40 et 46 à 55 du règlement des compétitions de la FFT.

Tous les joueurs licenciés du comité Nièvre-Yonne à jour de leurs cotisations, classés 2ème série, peuvent participer à ce championnat.

### **Organisation**

La mise en place de la première séance se fait par tirage au sort intégral (excepté le champion régional 2ème série sortant : il sera affecté à la position Nord 1 ). La mise en place de la séance suivante se fait suivant le classement des séances précédentes, selon la règle du serpent.

Le classement final se fait sur l'ensemble des séances, avec un coefficient possible en cas d'élimination de joueurs entre les séances.

### **Qualifiés**

Les 4 premiers joueurs seront qualifiés pour la Finale Nationale

### **Arbitrage**

L'arbitrage sera effectué par : **Julien BEZ**

### **PCN et PP**

Indice PCN pour la finale du comité : **1,8** pour une demi-finale : **1,5**

Attribution de PP lors de la finale :

En fonction du nombre de participants selon la réglementation FFT:

### **PP selon le nombre de joueurs**

### **Inscriptions**

Les fiches d'inscription par joueur sont à envoyer ou à remettre avant le:

**Lundi 5 février 2023 20H** auprès du CCR;

Une copie sera envoyée à la trésorière

Droit d'inscription: **15€/joueur**

**Codification informatique: 5381201**

# INDIVIDUEL PROMOTION

## **Date et lieu du qualificatif régional**

Le qualificatif régional est prévu en 1 finale le samedi 10 Février 2024 à 13h.

## **Règlement**

Articles 1, 3, 8, 9, 21 à 40 et 46 à 55 du règlement des compétitions de la FFT.

Tous les joueurs licenciés du comité Nièvre-Yonne classés 3ème série ou 4ème série ou non classés à jour de leurs cotisations, peuvent participer à ce championnat exceptés:

Les joueurs concernés par l'article 5,

Les joueurs ayant été classés 1ère Série, (limité à 10 ans après le dernier classement en 1ère Série sauf 1ère Série Trèfle : 5 ans),

Les joueurs ayant obtenu un titre de Champion de France (hors Libre) : Individuel  
2ème Série ou Promotion,

Triplettes Promotion ou D2 ou D3 (limité à 5 ans après le dernier titre obtenu), Quadrettes  
Promotion ou D2 ou D3 (limité à 5 ans après le dernier titre obtenu),

Les joueurs classés hors quota (2ème Série).

## **Organisation**

Le qualificatif régional est prévu en une seule séance.

Selon le nombre d'inscrits, il est possible qu'une demi-finale soit nécessaire

## **Qualifiés**

Les 4 premiers joueurs seront qualifiés pour la finale nationale.

## **Arbitrage**

L'arbitrage sera effectué par : **Julien BEZ**

## **PCN et PP**

Indice PCN pour la finale du comité : **1,8** et **1,5** pour une éventuelle ½ finale

Attribution de PP : En fonction du nombre de participants selon réglementation FFT.

## **Inscriptions**

Les fiches d'inscription par club sont à envoyer ou à remettre avant le

**Lundi 5 février 2023 20H** auprès du CCR

Une copie sera envoyée à la trésorière

Droit d'inscription : **10€/joueur**

**Codification informatique : 5381301**



## **TRIPLETTES DIVISION 1**

### **Date et lieu du qualificatif régional**

Le qualificatif régional est prévu en deux séances le: **Samedi 20 Janvier 2024 à 12h.**

2ème séance le soir , horaire défini par l'arbitre dès la fin de la 1ère séance

### **A CHATEAUNEUF VAL DE BARGIS**

### **Règlement**

Articles 1, 11, 12, 16, 20 à 40, 61 à 73 du règlement des compétitions de la FFT.

Tous les joueurs licenciés du comité Nièvre-Yonne à jour de leur cotisation peuvent participer à ce championnat,

A condition que l'indice de valeur global de la triplète soit supérieur à 14.

### **Organisation**

Le qualificatif régional est prévu en une finale de deux séances avec élimination possible de triplète(s) entre les 2 séances suivant le nombre de participants. Les séances se dérouleront en Howell si le nombre de triplettes le permet, en ligne si le nombre de triplettes inscrites est incompatible avec un tournoi en Howell.

La mise en place de la première séance se fait par tirage au sort intégral (exceptée la triplète tenante du titre Division 1 si elle se présente dans la même composition : elle sera affectée à la position Nord/Sud 1 ou aura le numéro le plus élevé en Howell). La mise en place de la deuxième séance se fait suivant le classement de la première séance.

Le classement final se fait sur l'ensemble des 2 séances, avec un coefficient possible en cas d'élimination de triplettes entre les deux séances.

### **Qualifiés**

Les **2** premières triplettes seront qualifiées pour la finale nationale.

### **Arbitrage**

L'arbitrage sera effectué par : **Patrick GIORDANNO**

### **PCN et PP**

Indice PCN pour la finale du comité : **1,8**

Attribution de PP lors de la finale du comité : En fonction du nombre de triplettes selon la réglementation FFT : **21,17,13,11,9,7**

### **Inscriptions**

Les fiches d'inscription par triplète sont à envoyer ou à remettre avant le:

**Lundi 15 Janvier 2024 20H auprès** du CCR.

Une copie sera envoyée à la trésorière.

Droit d'inscription : **45€/triplète**

**Codification informatique : 5383101**

## **TRIPLETTES DIVISION 2**

### **Date et lieu du qualificatif régional**

Le qualificatif régional est prévu en deux séances le **samedi 3 Février 2024 à 12h.**

2<sup>ème</sup> séance le soir, horaire défini par l'arbitre dès la fin de la 1<sup>ère</sup> séance

### **A Chateauneuf Val de Bargy**

### **Règlement**

Articles 1, 11, 12, 16, 20 à 40, 61 à 73 du règlement des compétitions de la FFT.

Tous les joueurs licenciés du comité Nièvre-Yonne (exceptés les joueurs classés 1<sup>ère</sup> série nationale, pique et cœur) à jour de leur cotisation peuvent participer à ce championnat, à condition que l'indice de valeur global de la triplète soit inférieur à 67.

Les joueurs classés 1<sup>ère</sup> série Carreau peuvent également disputer le championnat triplètes Division 2 s'ils sont accompagnés de 2 jeunes de moins de 19 ans classés promotion. De plus, un joueur qualifié pour la finale nationale en triplètes Division 1 doit renoncer à la qualification de sa triplète et doit le faire savoir au président de CCR, 6 jours avant la date du championnat s'il désire participer au championnat triplètes Division 2.

### **Organisation**

Le qualificatif régional est prévu en une finale de deux séances avec élimination possible de triplète(s) entre les 2 séances suivant le nombre de participants. Les séances se dérouleront en Howell si le nombre de triplètes le permet, en ligne si le nombre de triplètes inscrites est incompatible avec un tournoi en Howell.

La mise en place de la première séance se fait par tirage au sort intégral (exceptée la triplète tenante du titre Division 2 si elle se présente dans la même composition : elle sera affectée à la position Nord/Sud 1 ou aura le numéro le plus élevé en Howell). La mise en place de la deuxième séance se fait suivant le classement de la première séance. Le classement final se fait sur l'ensemble des 2 séances, avec un coefficient possible en cas d'élimination de triplètes entre les deux séances.

### **Qualifiés**

Les 2 premières triplètes seront qualifiées pour la finale nationale.

### **Arbitrage**

L'arbitrage sera effectué par : **Julien BEZ.**

### **PCN et PP**

Indice PCN pour la finale du comité : **1,8**

Attribution de PP lors de la finale du comité : En fonction du nombre de triplètes selon la réglementation FFT : **11,9,7,6,5,4**

### **Inscriptions**

Les fiches d'inscription par triplète sont à envoyer ou à remettre avant

**lundi 30 Janvier 2023 20H** auprès du CCR.

Une copie sera envoyée à la trésorière avec le paiement

Droit d'inscription : **15€/joueur ou bien**

**10€ si participation à la triplète D1**

**Codification informatique : 5383201**

## **TRIPLETTES DIVISION 3**

### **Date et lieu du qualificatif régional**

Le qualificatif régional est prévu en une seule séance le **Samedi 9 Mars 2023 à 13h**

**À SAINT PIERRE LE MOUTIER**

### **Règlement**

Articles 1, 11, 12, 16, 20 à 40, 61 à 73 du règlement des compétitions de la FFT.

Tous les joueurs licenciés du comité Nièvre-Yonne (exceptés les joueurs classés 1ère série et 2ème série pique, cœur ) à jour de leur cotisation peuvent participer à ce championnat, à condition que l'indice de valeur global de la triplète soit inférieur à 20.

De plus, un joueur qualifié pour la finale nationale en triplètes Division 2 doit renoncer à la qualification de sa triplète et doit le faire savoir au président de CCR,

8 jours avant la date du championnat s'il désire participer au championnat triplètes Division 3.

### **Organisation**

Le qualificatif régional est prévu en une seule séance.

### **Qualifiés**

Les **2** premières triplètes seront qualifiées pour la finale nationale.

### **Arbitrage**

L'arbitrage sera effectué par : **David TARDY**

### **PCN et PP**

Indice PCN pour la finale du comité : **1,8**

Attribution de PP lors de la finale du comité en fonction du nombre de triplètes selon la réglementation FFT : **5,4,3,3, 2**

### **Inscriptions**

Les fiches d'inscription par triplète sont à envoyer ou à remettre avant le

**lundi 4 Mars 20H** auprès du CCR et sur outlook

Une copie sera envoyée à la trésorière avec le paiement

Droit d'inscription : **10€ par joueur ou bien**

**5€ selon le nombre de participation**

Codification informatique : **5383301**

# SENIOR DUPLICATE

## **Date et lieu du qualificatif régional**

Le qualificatif est prévu en 2 séances **le mardi 09 avril 2024 à la salle des Fêtes de ST Benin d'Azy à 8h45.**

## **Règlement**

Articles 1, 19 bis, 20, 21 à 40, 253 à 262 du règlement des compétitions de la FFT. Tous les joueurs licenciés du comité Nièvre-Yonne à jour de leurs cotisations.

âgés de 60 ans au 31 décembre de la saison en cours peuvent participer à ce championnat

## **Organisation**

La mise en place de la première séance se fera par tirage au sort intégral mis à part le champion sortant qui sera affecté à la position N1 et il pourra y avoir des éliminés entre les deux séances suivant le nombre de participants.

La mise en place de la deuxième séance se fera en fonction du classement de la matinée

## **Qualifiés**

Les 6 premiers joueurs seront qualifiés pour la finale nationale

## **Arbitrage**

L'arbitrage sera assuré par Olivier AUBERT

## **PCN et PP**

Indice PCN pour la finale de comité : **1,8**

Attribution de PP selon le nombre de joueurs.

## **Inscriptions**

Les fiches d'inscription par club sont à envoyer ou à remettre avant le **jeudi 03 avril 2024 20H** auprès du

CCR

Droit d'inscription : **15€/joueur**

**Codification informatique : 5381501**

## Date et lieu du qualificatif régional

Le qualificatif régional est prévu en deux séances le: **samedi 27 Avril à 10h à Saint Pierre le Moutier.**

## Règlement

Articles 1, 19-20, 21 à 40, 161 à 171 du règlement des compétitions de la FFT.

Tous les joueurs licenciés du comité Nièvre Yonne à jour de leur cotisation et bénéficiant d'une licence pour la saison 2023-2024 validée avant l'épreuve peuvent participer à ce championnat. La composition des équipes doit tenir compte du tableau ci-dessous (Art: 19 ). Elles sont constituées de 4 joueurs licenciés dans le même club. Le produit des séries des joueurs de l'équipe doit être strictement supérieur à 16. Exception: deux joueurs 1<sup>ère</sup> séries peuvent jouer avec un 3<sup>e</sup> série et un 4<sup>e</sup> série ou bien deux 4<sup>e</sup> série.

## Organisation

Le qualificatif régional est prévu en une finale de deux séances.

La mise en place de la première séance se fait selon le logiciel Extar avec le mouvement FFT.

La première séance se déroulera en 5 positions de 5 donnes.

La mise en place de la deuxième séance se fait suivant le classement de la première séance. La deuxième séance se déroulera en 5 positions de 5 donnes.

Le classement final se fait sur l'ensemble des 2 séances, sans coefficient.

## Qualifiés

Les **3** premières équipes seront qualifiées pour la finale nationale.

## Arbitrage

L'arbitrage sera effectué par **tous les arbitres**

## PCN et PP

Indice PCN pour la finale du comité :**1.8**

PP attribués: 3,2,1

## Inscriptions

Les fiches d'inscription par club sont à envoyer ou à remettre avant le :

**Lundi 22 Avril 2024 20H** auprès du CCR.

Une copie sera envoyée à la trésorière

droit d'inscription : **60€ par équipe**

**Codification informatique: 5382401**

- Les équipes sont constituées de 4 joueurs licenciés dans le même club,
- Le produit des séries des joueurs de l'équipe au Classement National de l'année en cours doit être strictement supérieur 16; les joueurs non licenciés l'année précédente étant considérés comme 4<sup>ème</sup> Série et les joueurs concernés par l'article 7 du fascicule 1 étant assimilés selon le tableau de l'article 12 du fascicule 1.
- Afin de permettre aux joueurs classés 1<sup>ère</sup> série de constituer une équipe plus facilement, il a été décidé d'autoriser 2 exceptions à la règle qui stipule que le produit des 4 séries doit être strictement supérieur 16. Il est possible à 2 joueurs classés 1<sup>ère</sup> série de jouer soit avec 2 joueurs de 4<sup>ème</sup> série, soit avec un joueur de 3<sup>ème</sup> série et 1 joueur de 4<sup>ème</sup> série.

Vingt-trois compositions d'équipes sont ainsi possibles :

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23
Joueur 1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	3	3	3	3	4
Joueur 2	1	1	2	2	2	3	3	3	4	2	2	2	2	2	3	3	3	4	3	3	3	4	4
Joueur 3	3	4	3	3	4	3	3	4	4	2	2	3	3	4	3	3	4	4	3	3	4	4	4
Joueur 4	4	4	3	4	4	3	4	4	4	3	4	3	4	4	3	4	4	4	3	4	4	4	4
TOTAL	12	16	18	24	32	27	36	48	64	24	32	36	48	64	54	72	96	128	81	108	144	192	256

## COUPE DE FRANCE

### **Date et lieu des qualificatifs**

Le 1er tour du qualificatif régional est prévu le **samedi 23 Mars 2024 à Chateuneuf Val de Bary à 12h.**

Le deuxième tour est prévu le **samedi 13 Avril 2024 (même lieu) à 12H.**

La finale de ligue aura lieu le **samedi 01 Juin 2024 à BOURGES**

### **. Règlement**

Articles 1, 15, 20 à 40, 101 à 123 du règlement des compétitions de la FFT.

Tous les joueurs licenciés du comité Allier à jour de leur cotisation peuvent participer à ce championnat.

### **Organisation**

La limite d'inscription a été fixée

Le tirage au sort est prévu le **week-end de l'Open**

#### Arbitrage

L'arbitrage sera effectué par les arbitres du comité, désignés par le président de la commission compétition en fonction des possibilités. Les arbitres seront chargés de préparer les étuis.

#### PCN et PP

PCN pour le qualificatif du comité : 450 PCN par joueur ayant participé à au moins un quart temps d'un match gagné par son équipe

21 PP attribués au vainqueur

#### Inscriptions

15€/joueur quel que soit le nombre de matchs joués.

Les équipes ne pourront être complétées après le 06 Janvier que dans les conditions stipulées par l'article 112 du règlement des compétitions de la FFT.

## Arbitrage

L'arbitrage sera effectué par les arbitres du comité, désignés par le président de la commission compétition en fonction des possibilités. Les arbitres seront chargés de préparer les étuis.

## PCN et PP

PCN pour le qualificatif du comité : 450 PCN par joueur ayant participé à au moins un quart temps d'un match gagné par son équipe

PP attribué aux vainqueurs.

## Inscriptions

Les fiches d'inscription par équipe sont à envoyer ou à remettre au CCR

1 <sup>ère</sup> série nationale et hors quota	0,00
1 <sup>ère</sup> série pique	0,50
1 <sup>ère</sup> série cœur	1,00
1 <sup>ère</sup> série carreau	2,00
1 <sup>ère</sup> série trèfle et hors quota	3,00
2 <sup>ème</sup> série pique	3,50
2 <sup>ème</sup> série cœur	4,00
2 <sup>ème</sup> série carreau	4,50
2 <sup>ème</sup> série trèfle	5,00
3 <sup>ème</sup> série pique	5,50
3 <sup>ème</sup> série cœur	6,00
3 <sup>ème</sup> série carreau	6,50
3 <sup>ème</sup> série trèfle	7,00
4 <sup>ème</sup> série pique	7,50
4 <sup>ème</sup> série cœur	8,00
4 <sup>ème</sup> série carreau	8,50
4 <sup>ème</sup> série trèfle et hors quota	9,00

## Indice de valeur (Triplette – Quadrette)

Classement		Indice
1N	Première Série Nationale	100
1P	Première Série Pique	98
1C	Première Série Cœur	96
1K	Première Série Carreau	56
1T	Première Série Trèfle	45
2P	Deuxième Série Pique	14
2C	Deuxième Série Cœur	11
2K	Deuxième Série Carreau	8
2T	Deuxième Série Trèfle	7
3P	Troisième Série Pique	6
3C	Troisième Série Cœur	6
3K	Troisième Série Carreau	6
3T	Troisième Série Trèfle	6
4P	Quatrième Série Pique	5
4C	Quatrième Série Cœur	5
4K	Quatrième Série Carreau	5
4T	Quatrième série Trèfle	5
NC	Non Classé	5

**Pour jouer en D1, l'Indice de Valeur d'une triplette doit être supérieur à 14.**

**Pour jouer en D2, l'Indice de Valeur d'une triplette doit être inférieur à 67.**

**Pour jouer en D3, l'Indice de Valeur d'une triplette doit être inférieur à 20.**

**Pour jouer en D1, l'Indice de Valeur d'une quadrette doit être supérieur à 20.**

**Pour jouer en D2, l'Indice de Valeur d'une quadrette doit être inférieur à 73.**

**Pour jouer en D3, l'Indice de Valeur d'une quadrette doit être inférieur à 26.**

### Annexe 2 Eliminations lors des championnats quadttes et triplettes

Quadttes			
inscrits	F 1	F 2	coef2
<b>1 à 4</b>	pas de compétition		
<b>5</b>	5	5	
<b>6</b>	6	5	1,05
<b>7</b>	7	7	1
<b>8</b>	8	7	1,05
<b>9</b>	9	9	1
<b>10</b>	10	9	1,05
<b>11</b>	11	11	1
<b>12</b>	12	11	1,05
<b>13</b>	13	13	1
<b>14</b>	14	13	1,05
<b>15</b>	15	13	1,05
<b>16</b>	16	13	1,05
<b>17</b>	17	13	1,1
<b>18</b>	18	13	1,1

F1 = finale 1° séance

F2 = finale 2° séance

Coef 2 = coefficient de 2° séance

Triplettes			
inscrits	F 1	F 2	coef2
<b>1 à 6</b>	pas de compétition		
<b>7</b>	7	7	1
<b>8</b>	8	8	1
<b>9</b>	9	8	1,05
<b>10</b>	10	10	1
<b>11</b>	11	10	1,05
<b>12</b>	12	12	1
<b>13</b>	13	12	1,05
<b>14</b>	14	14	1
<b>15</b>	15	14	1,05
<b>16</b>	16	16	1
<b>17</b>	17	16	1,05
<b>18</b>	18	16	1,05
<b>19</b>	19	16	1,05
<b>20</b>	20	16	1,1
<b>21</b>	21	16	1,1
<b>22</b>	22	16	1,1
<b>23</b>	23	16	1,1
<b>24</b>	24	16	1,1



2<sup>ème</sup> Séries

## Promotion

## Open

Inscrits	1/2 F	F1	F2	Coef 2	Inscrits	1/2f	F1	F2	coef 2	Inscrits	1/2f	F1	F2	F3	coef 2	coef 3	
1 à 14	Pas de compétition				à 14	pas de compétition					20	20	20	20	16	1	1,05
15		15	15	1	15		15	15	1	21	20	20	20	16	1	1,05	
16		16	16	1	16		16	16	1	22	20	20	20	16	1	1,05	
17	16	16	16	1	17	16	16	16	1	23	23	20	20	16	1	1,05	
18	16	16	16	1	18	16	16	16	1	24	24	20	20	16	1	1,05	
19		19	16	1	19		19	16	1,05	25	24	20	20	16	1	1,05	
20		20	16	1	20		20	20	1	26	26	20	20	16	1	1,05	
21	20	16	16	1	21	20	20	20	1	27	27	24	20	16	1,05	1,1	
22	20	16	16	1	22	20	20	20	1	28	28	24	20	16	1,05	1,1	
23		23	16	1,1	23		23	20	1,05	29	28	24	20	16	1,05	1,1	
24		24	16	1,1	24		24	20	1,05	30	28	24	20	16	1,05	1,1	
25	24	24	16	1,1	25	24	24	20	1,05	31	31	28	20	16	1,1	1,15	
26		26	20	1,05	26		26	20	1,1	32	32	28	20	16	1,1	1,15	
27		27	20	1,05	27		27	20	1,1	33	32	28	20	16	1,1	1,15	
28		28	20	1,05	28		28	20	1,1	34	32	28	20	16	1,1	1,15	
29	28	28	20	1,05	29	28	28	20	1,1	35	35	28	20	16	1,1	1,15	
30		30	20	1,1	30	28	28	20	1,1	36	36	28	20	16	1,1	1,15	
31		31	20	1,1	31		31	28	1,05	37	36	28	20	16	1,1	1,15	
32		32	20	1,1	32		32	28	1,05	38	36	28	20	16	1,1	1,15	
					33	32	32	28	1,05	39	39	28	20	16	1,1	1,15	
					34	32	32	28	1,05	40	40	28	20	16	1,1	1,15	
					35		35	28	1,1	41	40	28	20	16	1,1	1,15	
					36		36	28	1,1	42	40	28	20	16	1,1	1,15	
					37	36	36	28	1,1	43	43	32	20	16	1,1	1,15	
					38		38	28	1,1	44	44	32	20	16	1,1	1,15	
					39		39	28	1,1	45	44	32	20	16	1,1	1,15	
					40		40	28	1,1	46	44	32	20	16	1,1	1,15	
					41	40	40	28	1,1	47	47	36	28	20	1,1	1,15	
					42	40	40	28	1,1	48	48	36	28	20	1,1	1,15	
					43		43	28	1,1	49	48	36	28	20	1,1	1,15	
					44		44	28	1,1	50	48	36	28	20	1,1	1,15	
					45	44	44	28	1,1	51	51	44	28	20	1,1	1,15	
					46		46	28	1,1	52	52	44	28	20	1,1	1,15	
					47		47	28	1,1	53	52	44	28	20	1,1	1,15	
					48		48	44	1,05	54	52	44	28	20	1,1	1,15	
					49	48	48	44	1,05	55	55	44	28	20	1,1	1,15	
					50	48	48	44	1,05	56	56	44	28	20	1,1	1,15	
					51		51	44	1,05	57	56	44	28	20	1,1	1,15	
					52		52	44	1,05	58	58	44	28	20	1,1	1,15	
					53	52	52	44	1,05	59	59	44	28	20	1,1	1,15	
					54		54	44	1,1	60	60	44	28	20	1,1	1,15	
					55		55	44	1,1	61	60	44	28	20	1,1	1,15	
					56		56	44	1,1	62	62	44	28	20	1,1	1,15	
					57	56	56	44	1,1	63	63	44	28	20	1,1	1,15	
					58		58	44	1,1	64	64	44	28	20	1,1	1,15	
					59		59	44	1,1								
					60		60	44	1,1								

  

Légende	
1/2 f	demi-finale
F1	finale 1ère séance
F2	finale 2ème séance
F3	finale 3ème séance
coef 2	Coefficient 2ème séance
coef 3	Coefficient 3ème séance

